

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 des Territoires non organisés de la MRC d'Antoine-Labelle, a été déposé à mon bureau le 7 septembre 2022, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, du lundi au mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, le jeudi de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à midi. De plus, le rôle triennal peut également être consulté sur le site Internet de la MRC d'Antoine-Labelle au : <https://www.mrcal.ca/nos-services/services-aux-citoyens/role-devaluation-fonciere>.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi. Pour être recevable, une demande de révision doit être, avant le 1^{er} mai 2023 acheminée par courrier ou déposée au bureau de la MRC d'Antoine-Labelle situé au **425, rue du Pont, à Mont-Laurier, Québec, J9L 2R6**.

Sous peine d'être considérée comme n'avoir jamais été reçue, la demande de révision doit être faite au moyen du formulaire prescrit à cette fin dûment complété et être accompagnée de la somme requise déterminée au règlement portant sur le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative à l'égard d'un rôle d'évaluation foncière.

Donné à Mont-Laurier ce 15^e jour de septembre 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Me Mylène Mayer